



Conseil économique et social

Provisoire

23 juin 1999

Français

Original: anglais

Session de fond de 1998

Débat consacré aux activités opérationnelles

Compte rendu analytique provisoire de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 10 juillet 1998, à 15 heures

Président : M. Olhaye (Vice-Président) (Djibouti)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- c) Examen des rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-65045 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

c) Examen des rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire (*suite*) (DP/1998/12 et Corr.1 et 2, DP/1998/13, DP/1998/16 et Corr.1, DP/1998/28, E/1998/45, E/1998/35 (Partie I), E/1998/L.11, E/1998/16, E/1998/37 (Supplément No. 17), E/1998/62 et E/1998/70)

1. **M. Tomasi** (France) dit que sa délégation partage le point de vue selon lequel la réforme est non pas une fin en soi mais un moyen d'accroître l'efficacité du système des Nations Unies et d'améliorer les résultats des programmes. Elle a été frappée tout au long du débat par le nombre et la diversité des attentes placées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Elle estime pour sa part que ce mécanisme devrait déboucher non seulement sur une amélioration de la coordination des activités des organismes, fonds et programmes mais également sur un suivi plus significatif des grandes conférences, une visibilité et une efficacité accrues du système des Nations Unies et une plus grande attention portée aux questions relatives à l'égalité des sexes.

2. La délégation française voudrait, à cet égard, savoir si l'on dispose déjà de renseignements sur les premiers résultats du PNUAD dans les pays pilotes, à savoir dans quelle mesure il a répondu aux attentes, permis d'associer effectivement les organismes et donné lieu à un partage des analyses, des idées et des expériences. Elle souhaiterait également avoir des renseignements sur l'impact du PNUAD sur la programmation dans les pays pilotes, compte tenu de l'importance attachée à ces deux éléments aussi bien par l'Administrateur du PNUD que par la délégation française elle-même. Enfin, est-ce que le siège a une vision claire de la manière dont le PNUAD devrait être appliqué aux opérations de programmation ?

3. Notant les remarques de Mme Sadik sur les activités conjointes de divers organismes, fonds et programmes, le représentant de la France s'enquiert des vues du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la question de savoir si le PNUAD devrait conduire à une augmentation des programmes communs. La délégation française estime

que les programmes communs des organismes, fonds et programmes pourraient jouer un rôle de catalyseur dans le traitement des questions transversales, en particulier le renforcement des capacités institutionnelles, qui est vital pour le développement durable. Les donateurs ont certes indiqué que la priorité serait accordée à la programmation commune mais leurs approches sur le terrain sont très diverses et, parfois, contradictoires. Il faudrait donc peut-être réfléchir à la manière dont la programmation commune des institutions spécialisées pourrait contribuer à assurer une programmation commune entre les donateurs.

4. **M. March** (Observateur de l'Australie) se félicite de l'ouverture et de la franchise du débat. Étant donné la féminisation de la pauvreté et le rôle des femmes dans la lutte pour le développement, il serait utile de savoir quels efforts supplémentaires le Conseil déploie pour aider les fonds et programmes à renforcer leurs activités d'intégration de l'égalité des sexes et à braquer les projecteurs sur les activités spécifiquement consacrées à cette fin. Notant les observations de Mme Sadik à propos des coûts de mise en oeuvre du PNUAD et de certaines tensions qui se seraient manifestées sur le terrain, il engage les fonds et programmes à faire preuve d'audace dans la rationalisation et la simplification de ce processus. Tout compte fait, il se félicite des évaluations conjointes et espère qu'elles seront intensifiées en dépit des efforts qu'elles nécessitent et des problèmes qu'elles impliquent.

5. **M. Yuan Lunxiang** (Chine) demande une explication plus détaillée de l'expression « gestion et budgétisation axées sur les résultats des ressources consacrées au développement ». Est-ce que ce concept manifestement novateur a été appliqué dans le passé? Notant les efforts faits par le GNUD, en collaboration avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour concevoir des indicateurs d'évaluation, il demande si des mesures sont prises pour assurer la participation active des pays en développement à ce processus.

6. **M. Kääriäinen** (Finlande) recommande la plus grande prudence dans l'évaluation du processus du PNUAD qui vient tout juste de démarrer. Il importe tout particulièrement d'éviter la conclusion hâtive selon laquelle ce processus ne serait qu'une compilation de programmes et de projets en cours. Mme Sadik a raison de considérer que la véritable efficacité du PNUAD n'apparaîtra pas avant la prochaine période de programmation.

7. Il faut explorer les possibilités de complémentarité entre le PNUAD et les cadres qui régissent l'aide au

développement de la Banque mondiale, notamment l'ajustement structurel, la stratégie d'aide par pays et les programmes à l'intention des pays pauvres fortement endettés. Il faut espérer que le processus du PNUAD aidera à ramener à un niveau gérable le nombre des programmes et projets relevant de l'exécution nationale. Considérant les liens entre le financement et l'évaluation, il faut se demander si les chefs des organismes, fonds et programmes envisagent des évaluations externes indépendantes de l'impact de leurs activités et s'ils envisagent de nouvelles mesures propres à assurer la maîtrise nationale et la participation locale dans leurs programmes.

8. **M. Khare** (Inde) dit que sa délégation est consciente de la nécessité de la réforme et en plein accord avec le Secrétaire général et l'Administrateur du PNUD pour considérer que l'impact des mesures de réforme sur la vie quotidienne des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables doit être évalué. Ces mesures doivent préserver la diversité et la spécificité des organismes, fonds et programmes tout en apportant des améliorations par une approche commune. De ce point de vue, la rentabilité et les économies revêtent une grande importance. Considérant que de nombreux pays de programme fournissent déjà des locaux aux fonds et programmes gratuitement, il faut espérer qu'aucune charge financière supplémentaire ne sera imposée aux pays bénéficiaires.

9. La délégation indienne s'inquiète de la diminution générale de l'aide publique au développement et de la baisse des contributions aux fonds et programme des Nations Unies. Il est décevant de constater que les réformes importantes mises en oeuvre par les fonds et programmes depuis l'adoption de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale ne se sont pas encore traduites par un accroissement des ressources mises à leur disposition. Il faut remédier à cette situation le plus rapidement possible. À cette fin, l'Inde a déjà augmenté sa contribution à un certain nombre de fonds et programmes en versant ses contributions en dollars. Pour la seule année 1998, elle a subi une charge supplémentaire de 250 000 dollars pour honorer ses engagements envers le PNUD, à cause des variations des taux de change.

10. S'agissant de la liste récapitulative de questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (E/1998/CRP.3), il y a lieu de craindre que les réunions périodiques des bureaux des conseils d'administration des fonds et programmes ne puissent pas établir du jour au lendemain les textes souhaités ou des orientations cohérentes sur les politiques à adopter. La délégation indienne souscrit aux vues des représentants de la Finlande

et du Japon selon lesquelles il est prématuré d'évaluer le PNUAD. Celui-ci doit être approuvé par les gouvernements concernés pour qu'il puisse y avoir une maîtrise nationale. La coopération et la collaboration entre les organismes, fonds et programmes doit préserver les avantages du système des Nations Unies, notamment son caractère multilatéral, sa neutralité, son universalité, son impartialité et le fait que ses fonds représentent des dons. Les priorités des pays en développement n'étant pas toutes les mêmes, il ne faudrait pas rechercher une harmonisation totale entre le PNUAD et les stratégies d'aide par pays de la Banque mondiale. Enfin, la délégation indienne convient que les pays de programme devraient être associés à l'élaboration des indicateurs d'évaluation. Elle espère que certains éléments immatériels, tels que la valeur ajoutée et le rôle de catalyseur des Nations Unies, ne seront pas oubliés dans les tentatives de quantification des résultats. En conclusion, il serait utile de savoir en quoi la liste récapitule de questions figurant dans la déclaration du FNUAP diffère de celle jointe à la déclaration de Mme Sadik.

11. **M. Speth** (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement), répondant au représentant de la Fédération de Russie, dit que le PNUD s'efforce de passer à une méthode de suivi de la performance qui soit globale et axée sur les résultats a posteriori au lieu de mettre l'accent sur les intrants et le début du processus de programmation. Il convient de ne pas préjuger de l'efficacité du PNUAD. Les résultats de son évaluation peuvent se révéler décevants selon les normes habituelles mais cela fait partie de l'apprentissage. Les coordonnateurs et représentants résidents qui participent à l'évaluation ont une attitude généralement positive. De même, le PNUAD peut-être un vecteur de participation de la communauté des donateurs, qui partage les objectifs des Nations Unies. Le représentant de l'Inde a eu raison d'évoquer les risques inhérents à une harmonisation trop étroite du PNUAD avec les programmes des organisations de Bretton-Woods, dont l'axe d'intervention peut être tout à fait différent. En dernière analyse, le processus ne peut aller de l'avant sans l'approbation des pays de programme; de ce point de vue, la maîtrise nationale est essentielle pour la durabilité et la réussite.

12. La mise en oeuvre des propositions faites au Conseil en ce qui concerne l'intégration de l'égalité des sexes pourrait se révéler utile pour les fonds et programmes. Au PNUD, par exemple, cette intégration pourrait dispenser des notes consultatives et autres procédures. À cette fin, le lien entre le PNUAD et le processus de programmation doit être établi dès le départ.

13. Les pays en développement ont déjà participé à la conception d'indicateurs, fondés sur les résultats des grandes conférences et leur suivi. Le représentant de la Chine peut être certain que le dialogue se poursuivra. Nul n'est vraiment sûr de la signification de l'expression « budgétisation axée sur les résultats », ce qui explique que cette approche n'a pas encore été pleinement adoptée. Les fonds et programmes sont résolus à établir des indicateurs propres à faire connaître leurs activités. Tout sera fait pour incorporer les facteurs immatériels à ces mesures. S'agissant de la maîtrise nationale, les projets qui réussissent le mieux, tel le projet récent sur l'informatique et les télécommunication au Brésil, par exemple, ont nécessité une importante contribution en ressources et en personnel de la part des pays de programme eux-mêmes.

14. **Mme Sadik** (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) dit qu'un certain nombre d'organisations mènent déjà des activités conjointes dans les domaines du recensement, de la santé et de l'éducation; d'autres domaines de coopération possibles, la formation ou le suivi financier, par exemple, seront identifiés par le PNUAD. Le PNUAD a donné des résultats plus ou moins bons en matière de coordination des programmes en fonction des pays; il est encore trop tôt pour mesurer toutes les possibilités que recèle ce système.

15. La définition par le Conseil d'approches et d'instruments communs aiderait les fonds et programmes dans leurs efforts d'intégration de l'égalité des sexes. L'affectation d'un plus grand nombre de spécialistes femmes sur le terrain permettrait que les questions d'égalité des sexes soient traitées de manière plus systématique.

16. En ce qui concerne la question des indicateurs, une véritable maîtrise nationale nécessite l'apport par les pays de programme de leurs objectifs de développement. Les programmes d'aide du système des Nations Unies et du système de Bretton-Woods ne doivent pas être totalement harmonisés, compte tenu des différences entre leurs critères de sélection; le système des Nations Unies privilégie les pays les plus pauvres en termes absolus alors que la Banque mondiale, en tant qu'institution de prêt, doit tenir compte de leur capacité de rembourser. Les indicateurs communs Nations Unies/CAD sont issus de grandes conférences et correspondent donc à des objectifs concertés de la communauté internationale. Le FNUAP est déjà convenu d'un certain nombre de seuils et de critères de sélection entrant dans le cadre de ces indicateurs. Une plus grande ouverture aux différents points de vue concernant ces indicateurs pourrait entraîner une plus forte participation des pays à ce processus.

17. Les évaluations externes indépendantes sont particulièrement utiles si elles sont faites sur une base thématique et examinées par des groupes thématiques au niveau des pays. La liste de questions jointe à la déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP est effectivement une première version qui a été ensuite modifiée avant sa publication dans le document E/1998/CRP.3.

18. Répondant aux points soulevés par le représentant de la Fédération de Russie à propos des modifications qui seront apportées à la gestion et à l'administration du FNUAP lorsque la décentralisation sera achevée, Mme Sadik explique qu'à ce moment-là, le siège supervisera des résultats au lieu de suivre des processus.

19. En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, les organismes ont tendance à mesurer les intrants et non l'impact et les résultats; désormais, ils s'emploient à mesurer l'évolution des indicateurs. L'un des défis à relever est de savoir comment mesurer les changements qualitatifs et quantitatifs d'une année sur l'autre. Des avis sur la budgétisation axée sur les résultats ont certes été sollicités mais l'expérience dans ce domaine semble très limitée.

20. **Mme Sequeira** (Programme alimentaire mondial) approuve les observations de Mme Sadik sur la question de l'intégration de l'égalité des sexes. Elle informe le représentant de la Finlande qu'un nombre croissant d'évaluations de l'impact des activités sera effectué conjointement avec d'autres donateurs et que ces évaluations, bien que n'étant pas des évaluations externes indépendantes, constituent un changement par rapport aux évaluations totalement internes. Sur la question de la budgétisation axée sur les résultats, le budget du PAM est différent de celui des autres organismes en ce sens qu'il repose sur le volume de l'aide alimentaire disponible à un moment donné. Le représentant de l'Inde a estimé que les réunions communes d'organisations ne semblent pas particulièrement productives, aussi les membres pourraient-ils peut-être suggérer d'autres modalités d'accroître la communication au niveau des gouvernements représentés dans les différents conseils d'administration.

21. **M. Vaher** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) souscrit aux observations des représentants de la France et de la Finlande mais estime que les organismes n'éprouvent pas de réticences à partager les enseignements qu'ils tirent du processus des PNUAD. En janvier, les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'Unicef se sont réunis avec les représentants des trois programmes pour le Vietnam afin d'examiner l'état d'avancement du processus. Le document sur la phase pilote du PNUAD qui

a été distribué a pour objet de mettre à jour l'information fournie aux délégations. La prochaine évaluation est un bilan de cette phase pilote en vue d'analyser comment le Plan-cadre a été conçu et géré, comment il pourrait être amélioré à l'échelle mondiale et à celle des pays et aussi comment il a modifié la façon dont les Nations Unies opèrent au niveau des pays. Heureusement, il y a eu des améliorations non négligeables. Cela étant, ce processus ne doit pas être jugé trop tôt; la question de la maîtrise par les pays eux-mêmes demeure préoccupante et il faut espérer qu'un meilleur mécanisme pourra être mis au point à partir de l'expérience acquise.

22. En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, l'Unicef a constaté que le fait de fixer des buts et des objectifs assortis de délais aide à déterminer les résultats. Toutes les institutions spécialisées des Nations Unies souhaitent avoir des programmes de qualité mais le budget des Nations Unies est axé sur les postes et une plus grande flexibilité serait bien utile, par exemple en basant les dépenses sur les possibilités de produire des résultats. L'intégration de l'égalité des sexes doit constamment irriguer les programmes de pays et elle nécessite une bonne information en retour de la part des missions sur le terrain.

23. **M. Cavalcante** (Brésil) recommande que des rapports d'étape sur le PNUAD soient établis à intervalles réguliers, éventuellement tous les mois. Il demande quelles mesures concrètes sont prises pour associer les institutions nationales à l'élaboration des PNUAD, s'il y aura un système d'examen par lesdites institutions et s'il est prévu un suivi de ce processus au niveau des pays afin d'encourager la responsabilisation. Il faut promouvoir l'exécution nationale et la maîtrise par les pays, et les gouvernements doivent donc prendre part à ce processus.

24. Il faut continuer d'établir les notes stratégiques de pays sur une base volontaire afin d'éviter les carences mentionnées à ce propos dans le rapport du Secrétaire général. Le PNUAD peut être un outil très utile de promotion de la coordination sur le terrain.

25. De l'avis de la délégation brésilienne, le système des Nations Unies et les états Membres devraient examiner la question des indicateurs et un débat devrait s'instaurer sur le suivi des grandes conférences des Nations Unies. Il faudrait qu'au cours des quelques années à venir, des indicateurs soient élaborés de manière coordonnée à partir des données fournies par les fonds et programmes.

26. **M. Zarif Zare** (Observateur de la République islamique d'Iran) évoque la crise de l'Asie du Sud-Est dont ont pâti les économies des pays en développement. Parce

que leurs principales exportations sont en recul, ces pays pourraient voir leur capacité à assurer le suivi des grandes conférences des Nations Unies entravée. Existe-t-il un cadre ou un mécanisme coordonnés visant à améliorer la situation des plus pauvres, en particulier des femmes et des enfants, et à compenser les conséquences préjudiciables des crises, en particulier dans les pays les moins avancés?

27. **M. Abdalla** (Observateur de la Jamahiriya arabe libyenne) dit que le capital humain est un facteur vital de croissance économique et les pays en développement ont apporté la preuve du fort rendement de l'investissement dans l'éducation. Il engage les pays développés à consacrer des ressources aux organismes de développement du système des Nations Unies.

28. Les coordonnateurs résidents devraient aider les gouvernements à mettre en oeuvre leurs plans et priorités nationaux et non s'identifier à la communauté des donateurs. Par ailleurs, l'aide du système des Nations Unies devrait être accordée en fonction des priorités des gouvernements nationaux et non des priorités du système des Nations Unies. Il faudrait réexaminer le système des PNUAD en comparaison de celui des notes stratégiques de pays afin de rationaliser les rapports entre le cadre de coopération et les pouvoirs conférés aux gouvernements.

29. **M. Kunda** (Zambie) dit que la Zambie n'a pas d'idées préconçues quant à la phase pilote du PNUAD, qui sera bientôt généralisé, parce qu'elle est consciente de l'importance de la coordination. Toutefois, l'utilisation des notes stratégiques de pays, dont l'établissement prend beaucoup de temps, comme base du processus du PNUAD nécessiterait plus de consultations, car il faut craindre que ce processus ne dépasse les capacités d'agents inexpérimentés dans des pays comme la Zambie où les ressources humaines sont rares et où 10 années d'initiatives en faveur du développement pourraient être anéanties par le processus de rationalisation. Il faut donc se demander si un délai a été fixé pour les PNUAD et de quelle manière la maîtrise nationale serait garantie et maintenue.

30. **M. Escanero** (Mexique) dit que depuis quelques années, le Programme alimentaire mondial (PAM) évolue dans un sens qui n'est pas conforme à l'esprit qui a présidé à sa création. Les secours d'urgence revêtent la plus grande importance mais l'aspect développement ne devrait pas être sacrifié. La délégation mexicaine s'inquiète de la tendance croissante des pays développés à réduire leurs contributions à la coopération internationale. Un autre sujet de préoccupation tient au fait que le PAM n'a pas d'organe directeur à représentation universelle dont tous les États

membres feraient partie. De même, ni le Conseil économique et social ni le conseil d'administration de la FAO ne représentent l'ensemble des membres des deux organisations.

31. Les délégations des pays membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ont donc proposé d'organiser une consultation intergouvernementale ouverte à tous les États membres de l'ONU et de la FAO pour évaluer les réalisations du PAM, ses succès et les difficultés qu'il rencontre et débattre de ses activités futures. Cette réunion pourra également examiner l'offre et la demande d'aide alimentaire, formuler des recommandations propres à améliorer les politiques et programmes multilatéraux, bilatéraux et non gouvernementaux d'aide alimentaire et établir des propositions concrètes propres à faciliter la participation active de tous les États membres du système des Nations Unies aux activités du PAM.

32. **M. Park Yong-Min** (République de Corée) approuve pleinement le processus de décentralisation et la délégation des pouvoirs, dont le but est d'améliorer la coordination sur le terrain et la capacité de réaction. Le rôle du siège en tant que facilitateur et coordonnateur de haut niveau demeure néanmoins important, pour éviter que les activités opérationnelles ne se fragmentent sur une base régionale au lieu d'être le dénominateur commun. Une bonne comptabilisation de l'action sur le terrain est importante pour que les enseignements de l'expérience soient tirés et que des services d'appui technique puissent être fournis.

33. L'Institut international du vaccin a été créé en 1997 et la délégations coréennes invite les membres du Conseil à envisager d'y participer. Les chefs de secrétariat des fonds et programmes pourraient expliquer davantage comment les activités futures de l'Institut pourraient être relancées.

34. La coordination entre l'aide humanitaire et les activités de développement revêt une importance croissante et la délégation coréenne apprécierait plus d'explications sur la coordination entre le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

35. Pour conclure, la délégation coréenne exprime sa vive préoccupation devant la diminution du montant des ressources de base.

36. **M. Lundborg** (Suède) insiste sur le fait que le PNUAD est désormais une réalité: quatre fonds ou programmes différents collaborent actuellement dans différentes régions du monde. En ce qui concerne le Programme alimentaire mondial, il demande un

complément d'information sur les activités au siège de Rome, sur ce qui a été fait pour assurer le suivi du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, sur la manière dont ce suivi aurait été éventuellement intégré à d'autres initiatives en Afrique et sur le lien entre toutes ces initiatives et le processus du PNUAD, car le système des Nations Unies doit traiter chaque question de manière intégrée.

37. La délégation suédoise voudrait également savoir si le GNUM a donné suite aux résultats de la 20e session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue au mois de juin et consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue. Est-ce que le système des Nations Unies va réagir à ce phénomène ou laisser faire le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de Vienne?

38. **M. Pérez Segnini** (Observateur du Venezuela) fait remarquer qu'un moyen d'accroître le soutien financier aux PNUAD serait d'y intégrer le secteur privé et la société civile dans le cadre de projets pilotes.

39. **M. Speth** (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) souligne que les cadres proposés doivent être mis en place en pleine consultation avec les gouvernements et moyennant leur approbation et leur maîtrise si l'on veut qu'ils réussissent mais que les documents qui en résultent, contrairement aux notes stratégiques de pays, ne sont pas des documents des gouvernements.

40. S'agissant de la question de l'Iran relative à la crise financière asiatique et à ses conséquences sur la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement, aucun plan d'ensemble n'a été malheureusement élaboré et seules des actions nationales ont été entreprises, ainsi que certaines actions régionales en coopération avec la CNUCED. Il y a lieu de regretter l'absence de toute instance permanente de taille gérable et à représentation démocratique qui serait chargée d'examiner les règles de fonctionnement de la communauté internationale à une époque de mondialisation croissante.

41. Un grand effort est fait pour aider à mettre en oeuvre les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les conflits en Afrique. Chaque comité exécutif est en train d'établir un plan d'intervention et peut instaurer une coordination avec les autres comités exécutifs dans les domaines où les interventions se chevauchent. Ces plans sont en cours d'intégration sous la conduite du Secrétaire général adjoint et seront soumis au Comité administratif de coordination (CAC) en octobre. Les coordonnateurs des PNUAD s'emploient à intégrer l'Initiative spéciale pour l'Afrique aux activités du système des Nations Unies et le

troisième Forum sur la gouvernance en Afrique, qui doit se tenir au Mali en 1999, a pour thème « conflits et gouvernance ».

42. Aucune action spécifique n'a encore été entreprise comme suite à la session extraordinaire consacrée au problème des stupéfiants mais le PNUD participera à ce suivi. En ce qui concerne la question du Venezuela, le soutien du secteur privé est très recherché, les projets pilotes de ce type seraient certainement judicieux et le secteur privé a déjà manifesté un certain intérêt à cet égard.

43. **Mme Sadik** (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) dit que le bon usage du processus des PNUAD implique l'intervention des institutions nationales, y compris dans la surveillance et le suivi, et les indicateurs devraient être examinés dans des instances ouvertes, le Conseil économique et social éventuellement. Elle souscrit pleinement aux observations du représentant de la Libye quant à la priorité qu'il faut accorder aux besoins des pays, en ajoutant qu'une partie du processus devrait consister à inviter les donateurs à participer. En ce qui concerne le programme de formation du Centre international de formation technique et professionnelle avancée de Turin, le nouveau directeur de cet établissement est en train de procéder à un réexamen des activités. Le représentant de la Zambie a raison, la mise en oeuvre doit commencer le plus rapidement possible et non attendre plusieurs années, d'autant plus que cette mise en oeuvre a, d'une certaine manière, déjà commencé. La maîtrise nationale est une nécessité.

44. En réponse au représentant de la Suède, le suivi du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est encore en cours d'examen et les divers organismes pourraient peut-être se partager les responsabilités à cet égard. Sur la question de l'Iran relative à la crise asiatique, le FNUAP est en train de rassembler des études sur l'impact de cette crise dans le secteur social et il a également fait faire une étude sur la santé et la planification de la famille et d'autres services, qui sera disponible à la fin de septembre et mise à la disposition des chefs des autres organismes. Tous les donateurs sont engagés à suivre l'exemple de l'Inde et du Japon et à tenir compte des variations des taux de change lorsqu'ils annoncent leurs contributions et ajuster les montants de celles-ci pour assurer un financement prévisible et fiable exprimé en dollars des États-Unis.

45. **Mme Bertini** (Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial) dit que le suivi du PNUCID ne fait pas vraiment partie des priorités dans les domaines dont le

PAM est responsable. En ce qui concerne la situation en Afrique, de nombreux rapports qui vont paraître montreront clairement qu'il y a déjà une coordination avec d'autres groupes et organismes et un suivi du rapport du Secrétaire général sur le sujet. Sur la question posée par le Mexique, le conseil d'administration se penche sur la question de l'aide alimentaire au service du développement et sur les orientations futures du PAM. Le conseil d'administration a décidé de revoir la situation avec les groupes régionaux et fera rapport au Bureau à la fin du mois de juillet.

46. **Mme Bellamy** (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), répondant au représentant de la Corée, dit qu'un surcroît de coordination est nécessaire dans le domaine de la vaccination des enfants. Le taux de couverture vaccinale a atteint 80 % mais la couverture des 20 % restants pourrait se révéler très difficile. Le suivi de la session extraordinaire sur les drogues sera assuré à l'issue de consultations de haut niveau avec l'Organisation mondiale de la santé sur les questions relatives à l'adolescence. Le PNUAD n'est pas un programme, c'est un cadre de planification. Son objet est d'instaurer une véritable coordination de l'ensemble du système des Nations Unies dans chaque pays, et les programmes de pays, dont les pays eux-mêmes ont la maîtrise, sont approuvés par le Conseil d'administration.

47. Cela étant, un élément essentiel dans l'évaluation de ce processus expérimental doit être le degré de participation du pays, qui peut varier d'un pays à l'autre. C'est dans le cadre du PNUAD qu'est établie la note stratégique de pays mais le PNUAD est un cadre relatif aux actions qui doivent être entreprises et non un programme spécifique.

48. **M. Speth** (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le GNUMD collabore avec la Banque mondiale pour établir le rapport demandé par le Conseil sur le lien et le partenariat entre le système des Nations Unies et la Banque, et ce rapport sera bientôt disponible pour examen dans le cadre du débat général. Ce partenariat donne une idée de l'importance de la coopération qui existe entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton-Woods.

La séance est suspendue à 17 h 5 ; elle reprend à 17 h 20.

49. **M. Ahmed** (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le rapport de l'Administrateur du PNUD publié sous la cote E/1998/45 décrit l'action menée par le Programme pour instaurer une approche plus cohérente, coordonnée et ciblée à l'égard des programmes et plans d'action issus des diverses conférences internationales ou découlant des

priorités établies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que par le système des coordonnateurs résidents et l'ambitieux plan d'action élaboré par le GNUM. Des mesures sont prises pour étoffer la réserve de candidats possibles aux postes de coordonnateur résident, améliorer les méthodes d'évaluation de ces candidats et faire des progrès en matière d'action commune.

50. Un groupe de travail du conseil d'administration étudie la question du financement et devrait être en mesure de faire rapport à la réunion de septembre du dit conseil et de présenter des recommandations propres à assurer un niveau suffisant de ressources. La plupart des points soulevés dans le document E/1998/CRP.1 concernant les questions essentielles et leur supervision par le Conseil économique et social sont pertinents et l'établissement d'une liste récapitulative (E/1998/CRP.3) est une initiative constructive. Il n'en demeure pas moins qu'un rapport doit être établi par le GNUM sous l'égide du Secrétaire général en raison du grand nombre de questions communes qui doivent être traitées par le PNUAD et par les maisons des Nations Unies.

51. S'agissant de la question des dates de la session annuelle du conseil d'administration, il ne semble pas qu'un changement soit nécessaire dans la mesure où cet organe a examiné la réponse à donner au Conseil économique et social au cours de sa deuxième session, en avril. Au cours de la session extraordinaire du Conseil économique et social sur le suivi des conférences, il a été demandé à ce dernier de fournir aux conseils d'administration des orientations sur le traitement tant horizontal que vertical des questions issues des conférences.

52. Il y a lieu de remercier le conseil d'administration d'avoir fourni suffisamment de fonds et d'orientations pour garantir l'indépendance du Bureau de l'évaluation, lequel fera rapport au conseil à sa session annuelle.

53. Le PNUD maintient ses efforts dans le domaine de la coopération Sud-Sud. L'examen triennal d'ensemble des politiques semble indiquer que la performance a été plutôt inégale et qu'il faut donc mettre au point des mesures nouvelles et novatrices pour régler les questions de capacité d'absorption et d'impact des programmes.

54. **M. Scruggs** (Fonds des Nations Unies pour la population) dit que de grands progrès ont été faits au cours des deux années précédentes en ce qui concerne les activités opérationnelles des Nations Unies. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui vise une collaboration et une cohérence

programmatique axées sur des objectifs et implique d'étroites consultations avec les gouvernements, représente la pièce maîtresse du mécanisme d'optimisation des efforts de développement des Nations Unies au niveau des pays. La session conjointe des conseils d'administration de l'Unicef et du PNUD/FNUAP a été une réussite remarquable qui a débouché sur une session informelle conjointe consacrée à examiner plus avant un certain nombre de questions qui avaient été soulevées. Plusieurs de ces questions avaient été débattues par le Conseil à sa session précédente.

55. Le conseil d'administration du FNUAP a fourni un soutien considérable et des orientations dans le domaine du renforcement des capacités nationales. Une étude sur les moyens d'accroître la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources dans les programmes de pays a mis en lumière une série de questions particulièrement pertinentes pour la coopération au service du développement qui appellent une action collective de tous les partenaires. Il s'agit notamment de la capacité de gestion limitée dans les pays de programme, du manque de ressources humaines et d'infrastructures, de la réforme et de la décentralisation de la fonction publique et du financement du secteur social. Le FNUAP a porté les résultats de cette étude à l'attention du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), qui a inscrit cette question à son ordre du jour. Il faut espérer que l'examen de cette étude par le Groupe débouchera sur des réponses communes à des questions importantes telles que la nécessité de rationaliser les pratiques relatives aux compléments de salaire du personnel national et l'identification des possibilités de collaboration.

56. Le conseil d'administration s'est engagé à adopter en 1998 une décision sur une stratégie de financement durable qui permettrait au Fonds de jouer un rôle central dans le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une réunion intersessions tenue en mai a permis de recentrer le débat relatif à ce point lors de la session annuelle du conseil d'administration sur trois questions essentielles: le caractère prévisible des ressources, le volume des ressources et le paiement des contributions en temps voulu. Les donateurs aussi bien que les pays de programme ont résolument soutenu le travail accompli par le FNUAP et la nécessité de mettre en place un financement prévisible, sûr et continu. Nombre de participants ont encouragé le Fonds à continuer de rechercher des moyens novateurs d'élargir sa base de ressources, y compris par une action en direction du secteur privé et des entités non gouvernementales. Certaines délégations ont annoncé une augmentation de leurs

contributions et plusieurs grands donateurs ont exhorté d'autres donateurs, en particulier ceux qui paraissent en retrait, à assumer leurs responsabilités en matière de partage du fardeau.

57. La performance et l'efficacité de la programmation semblent constituer le facteur le plus déterminant pour les délégations disposées à fournir plus de ressources au FNUAP. Conformément aux décisions prises en 1995 et 1996, le conseil d'administration a approuvé le nouveau système d'affectation des ressources du Fonds ainsi que la part relative des différentes catégories de pays dans ce financement, dotant ainsi le FNUAP du cadre nécessaire pour combiner une programmation de fond claire à une répartition appropriée des ressources. Il faut espérer que la décision du conseil d'administration sur cette stratégie de financement permettra au Fonds de disposer de la base de ressources nécessaires pour faire face aux besoins d'assistance sans cesse croissants des pays qui mettent en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

58. **M. Vaher** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que des changements majeurs sont intervenus au cours des quelques années précédentes quant à la nature des opérations et à la collaboration et la coordination sur le terrain. Nombre de questions dont l'examen est important ont été traitées à la séance précédente, notamment le PNUAD et les locaux et services communs mais il y a d'autres documents sur les activités des fonds et programmes, dont la liste récapitulative des questions relatives à la coordination (E/1998/CRP.3) et l'examen triennal des activités opérationnelles. La collaboration entre les rédacteurs de ces documents et d'autres partenaires du GNUD a atteint une ampleur extraordinaire, ce qui dénote un nouveau climat de collaboration aux sièges. Les conseils d'administration espèrent recevoir des orientations sur les rapports à établir, s'agissant en particulier de leur contenu et de leur orientation.

59. **Mme Sequeira** (Programme alimentaire mondial) dit qu'à la fin de 1997, le PAM avait établi au total 31 notes stratégiques de pays et 12 programmes de pays. Il a pleinement participé à la phase pilote du PNUAD. En matière opérationnelle, le conseil d'administration a conseillé au Programme de mettre en oeuvre des activités de développement appuyant les opérations humanitaires, posant ainsi de solides fondements pour la reprise et le relèvement. S'agissant du ciblage, le conseil a mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que seuls les groupes les plus vulnérables dans les pays les plus pauvres bénéficient de l'assistance du PAM. La capacité du Programme à

cartographier la vulnérabilité a été renforcée en collaboration avec la FAO, l'OMS, le PNUD et l'Unicef. Dans le cadre des évaluations, un accent plus marqué a été mis sur l'égalité des sexes, la promotion de la paix et une plus grande participation des communautés. D'autres évaluations sont actuellement menées en collaboration avec des donateurs bilatéraux, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

60. En ce qui concerne le suivi des grandes conférences des Nations Unies, le PAM est attaché aux thèmes et actions mis en exergue par le Sommet mondial sur le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial sur l'alimentation. Les opérations d'urgence menées par le Programme en 1997 étaient centrées sur les situations de conflit et ont touché au total 4,2 millions de réfugiés et 14,9 millions de personnes déplacées. Le nombre de bénéficiaires victimes de la sécheresse ou des inondations a augmenté dans des proportions considérables, en particulier en République démocratique populaire de Corée. S'agissant des obligations redditionnelles, les règlements généraux et financiers du Programme ont été modifiés par le conseil d'administration, la Conférence de la FAO et l'Assemblée générale de l'ONU. L'examen actuel des ressources et des politiques financières à long terme du Programme sera achevé avant la fin de l'année.

61. **Mme Bollmann** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il n'y a certes pas accord complet sur les recommandations présentées par les fonds et programmes dans la liste récapitulative mais que cette liste représente en soi une étape importante vers la clarification des questions sur lesquelles il faut se pencher et agir. Il y a un large accord sur le fait que le Conseil devrait continuer de rationaliser les systèmes d'établissement des rapports par les conseils d'administration afin d'être mieux en mesure de coordonner et d'orienter les politiques et de superviser les activités opérationnelles. La délégation des États-Unis compte travailler de manière constructive avec les autres délégations pour parvenir à une approche raisonnable des obligations en matière de rapports visées dans le point de l'ordre du jour à l'examen.

62. **Mme Wörgetter** (Observatrice de l'Autriche) dit que sa délégation approuve également la nécessité de rationaliser les obligations en matière de rapports imposées aux conseils d'administration. Elle demande si la liste récapitulative de questions a été difficile à établir, si les fonds et programmes considèrent qu'il s'agit là d'une opération utile et si la liste peut remplacer l'un quelconque des rapports présentés par les fonds et programmes au

Conseil. Il serait également intéressant d'avoir plus de renseignements sur le suivi des grandes conférences des Nations Unies, en particulier celles qui n'ont pas directement trait aux mandats propres à chacun des fonds et programmes. Est-ce que ce suivi fait l'objet de rapports aux conseils d'administration afin que ceux-ci puissent donner des orientations dans ce domaine.

63. **M. Ahmed** (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) relève avec satisfaction que le travail accompli sur la liste récapitulative a suscité des réactions positives de la part des délégations. Ce travail a été utile parce qu'il a permis d'identifier plus clairement les questions sur lesquelles le Conseil peut concentrer son attention. Si le Conseil juge ce type d'informations plus utile, les rapports des fonds et programmes pourraient être établis selon cette approche, qui vise plus les problèmes qui se posent que la description de ce qui a été fait dans chaque organisme.

64. Le PNUD est attaché à l'approche thématique transversale dans le suivi des grandes conférences. Le CAC a mis sur pied trois équipes thématique sur l'environnement favorable, les modes de subsistance viables et les services et besoins humains, afin d'assurer ce suivi de manière globale et selon une approche transversale visant à identifier l'action à mener sur le terrain. Il existe davantage de rapports sur les mesures prises ou à prendre au titre de tout l'éventail des mandats énoncés par ces conférences. Le plus gros de ce travail a été accompli au niveau des pays par des équipes de pays soutenues par des groupes thématiques qui traitent de domaines particuliers tels que la lutte contre la pauvreté, le développement durable et les modes de subsistance viables.

65. **M. Scruggs** (Fonds des Nations Unies pour la population) souligne la très forte coordination réalisée par les fonds et programmes pour établir la liste récapitulative, dans un effort à l'échelle du système de suivi de toutes les grandes conférences. Les fonds et programmes sont disposés à fournir au Conseil toute l'assistance nécessaire pour son travail d'analyse.

66. **M. Vaher** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que bien que l'Unicef ait généralement suivi l'ancienne approche en matière d'établissement des rapports sur le suivi des conférences spéciales, il s'est engagé dans une approche transversale conformément aux orientations données par les équipes spéciales du CAC, l'élimination de la pauvreté étant le critère primordial. Il s'agit en l'occurrence d'intégrer les activités consacrées au suivi des conférences internationales au soutien accordé aux

gouvernements par pays. Il en résulte un changement majeur dans la façon dont le Fonds mène l'aspect programmatique de son action.

67. La liste récapitulative de questions représente un grand pas en avant dans le sens de l'intégration et de la collaboration. Il reste encore nécessaire d'établir des rapports sur le suivi par différents fonds et programmes mais il importe de se pencher aussi sur la question de savoir comment le GNUD dans son ensemble réagit à la mise en oeuvre de tout l'éventail des plans d'action issus de ces conférences.

68. **Mme Sequeira** (Programme alimentaire mondial) dit que le PAM a fait plus spécialement rapport sur le suivi du Sommet mondial sur l'alimentation. Il n'ignore pas pour autant les autres conférences qui intéressent directement le Programme: la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial sur le développement social. Le conseil d'administration contrôle étroitement la manière dont le Programme donne suite à ces conférences.

69. **M. Bahamondes** (Canada) dit que la liste récapitulative des questions est un pas dans la bonne direction. Il serait important de formaliser le processus d'établissement des rapports au Conseil de manière à renforcer les rôles de chaque conseil d'administration et la fonction d'orientation du Conseil. La liste récapitulative est certes un outil supplémentaire pour l'examen du contenu mais il demeure nécessaire que chaque institution présente des rapports. À cet égard, le Canada est tout à fait d'accord avec les observations du représentant de l'Unicef. Selon le point 3.2 de la liste récapitulative, les fonds et programmeurs ont fait des progrès considérables en matière de décentralisation mais les progrès n'ont pas été de même ampleur s'agissant de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies au niveau des pays, en ce qui concerne les institutions spécialisées en particulier. Il s'agit de savoir si tel est vraiment le cas et s'il y a une certaine harmonisation dans la décentralisation qui permet de prendre les décisions sur le terrain, y compris la décentralisation budgétaire. La délégation canadienne souhaiterait également un complément d'information sur la décentralisation au niveau de la Banque mondiale et la manière dont cela pourrait modifier la nature de la coopération entre la Banque et les organisations membres du GNUD.

70. **M. Rohner** (Observateur de la Suisse) convient qu'il est difficile de voir comment la liste récapitulative pourrait remplacer les rapports des différents fonds et programmes. C'est un défi considérable que d'établir des rapports sur le suivi des grandes conférences afin de permettre aux

décideurs d'évaluer les progrès réalisés. La délégation suisse aimerait savoir comment le travail accompli par le CAC se poursuivrait dans le cadre d'un suivi global des grandes conférences.

71. **Mme Suzuki** (Japon) convient que le but de la liste récapitulative de questions est de donner un aperçu général du travail accompli par les fonds et programmes. Parallèlement, les rapports annuels de ces institutions demeurent des outils très utiles pour permettre au Conseil de voir ce qui se fait effectivement par rapport à chaque mandat. La liste récapitulative ne doit donc pas être considérée comme un substitut aux rapports.

72. **M. Ahmed** (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'en matière de décentralisation, le PNUD est en train de procéder à une délégation complète de pouvoirs à la plupart de ses bureaux de pays. Lorsque la Banque mondiale ouvrira davantage de bureaux sur le terrain et transférera certaines de ses opérations de Washington à ces bureaux, il y aura davantage de possibilités d'interaction durable avec leur personnel, favorisant ainsi une plus grande synergie dans la durée. En règle générale, l'action des fonds et programmes au niveau des pays est facilitée par un surcroît de décentralisation et de délégation de pouvoirs de la part de la Banque mondiale.

73. **M. Scruggs** (Fonds des Nations Unies pour la population), répondant aux observations du représentant du Canada à propos des rapports et de l'opposition entre résultats et contenus, d'une part, et processus, d'autre part, dit que le Conseil économique et social pourrait peut-être se pencher sur la question des indicateurs, dans la mesure où ceux-ci découlent fondamentalement des programmes d'action décidés lors de ces conférences internationales. En ce qui concerne la décentralisation, les programmes du FNUAP sont pratiquement tous décentralisés sur le terrain une fois que le programme de pays est approuvé au siège. Le financement et les processus font l'objet de négociations avec le gouvernement et le représentant de pays, et ce serait une mesure positive si la Banque mondiale décentralisait au moins une partie de ses procédures de financement.

74. En réponse à l'observation du représentant de la Suisse concernant le suivi des conférences, les programmes ont leurs centres d'intérêt spécifiques mais tous agissent ensemble. Le Conseil pourrait réduire le nombre des rapports à établir, améliorant ainsi la qualité de l'analyse de ces rapports, en particulier pour les plus petites organisations.

75. **M. Vaher** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que le degré de décentralisation et de délégation des pouvoirs peut dépendre de la nature et de la structure des différents programmes et organismes. L'Unicef a une approche axée sur les pays depuis plus de 30 ans et les bureaux régionaux sont récemment devenus responsables du contrôle de la qualité et de l'examen des programmes de pays. Les directeurs régionaux sont membres des équipes de gestions mondiales et régionales et constituent donc un lien direct entre le siège et la structure de gestion au niveau des pays. Les fonctions techniques ont été transférées du siège aux bureaux régionaux et toutes les fonctions d'appui et d'examen en matière de gestion comme en matière technique seront, dans toute la mesure possible, transférées sur le terrain.

76. Il ne devrait pas y avoir de changements dans les rapports avec la Banque mondiale par suite de la décentralisation accrue de cette dernière parce que l'Unicef a toujours travaillé sur la base d'une programmation par pays; les négociations entre les deux organisations seront menées par leurs représentants sur le terrain. Cela étant, le siège examine encore les procédures financières, pour s'assurer que les programmes approuvés sont conformes aux caractères spécifiques de l'Unicef et il fait office de médiateur pour régler les problèmes qui peuvent se poser au niveau local parce que les deux organisations n'ont pas la même approche sur des questions telles que les procédures d'achat, le change et les obligations redditionnelles.

77. **Mme Sequeira** (Programme alimentaire mondial) dit que 71 % du personnel a été décentralisé sur le terrain et que deux bureaux régionaux seront également décentralisés avant septembre 1998. Les programmes de pays sont approuvés par le conseil d'administration mais les représentants hors siège sont déjà habilités à approuver des activités dans le cadre de ces programmes. La procédure budgétaire n'a pas encore été intégralement décentralisée, une démarche plus progressive étant nécessaire dans ce cas parce qu'il faut davantage de compétences en matière financière au niveau des pays pour assurer une bonne définition des responsabilités.

La séance est levée à 18 h 30.